

DEMANDE DE LICENCE 2025

Pour l'adhésion spécifique trail, les modalités ci-dessous ne s'appliquent pas. Pour l'adhésion trail, voir sous le tableau du coût des licences.

Modalités d'accès à l'espace FFTRI (<https://espacetri.fftri.com>)

Pour les renouvellements de licence : Cliquez sur « se licencier » ; avec votre identifiant (les 6 premiers caractères du n° de votre licence 2024) et mot de passe ; connectez vous et laissez vous guider. **N'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées personnelles.**

Si vous avez oublié votre mot de passe, identifiez-vous et cliquez sur : « mot de passe oublié ».

Un email avec les codes d'accès vous sera envoyé automatiquement si vous n'avez pas changé d'adresse mail donnée lors de votre première inscription (sinon, me contacter)

A vous de recréer votre espace personnel qui vous permettra de faire votre demande de licence en ligne.

Depuis la nouvelle réglementation sur les certificats médicaux, vous n'aurez plus à en fournir si vous répondez oui à toutes les questions du questionnaire santé que vous devrez saisir pour votre demande de licence.

Date de renouvellement de licence fixée au 4 novembre par le club afin de pouvoir participer aux entraînements

Pour les nouveaux licenciés Rendez-vous sur le site de la FFTRI (<https://espacetri.fftri.com/>). Cliquez sur : se licencier, puis connectez-vous et créez votre espace personnel.

A la suite de cette opération, vous recevrez un email avec un identifiant et mot de passe provisoire qui vous permettront de faire votre demande de licence en ligne

Depuis la nouvelle réglementation sur les certificats médicaux, vous n'aurez plus à en fournir si vous répondez oui à toutes les questions du questionnaire santé que vous devrez saisir pour votre demande de licence.

Date de renouvellement de licence fixée au 4 novembre par le club afin de pouvoir participer aux entraînements

Modalités d'inscription licence 2024-2025

La licence sera réglée uniquement par carte bancaire sur internet (sauf ceux qui n'ont pas de CB ou qui prennent l'adhésion Trail)

La procédure est la suivante :

1- vous devez saisir votre demande de licence en ligne et vous téléversez les éléments de votre dossier sur espace tri 2.0 (autorisation parentale pour les mineurs)

2- **Après la page « choix de la licence », vous devez cochez OUI pour le choix du paiement par carte bancaire de la totalité de la licence (part FFTRI, ligue et club). Si vous cochez non (paiement par chèque) la demande de licence vous sera refusée et vous devrez la ressaisir en cochant OUI**

3- Je vérifierai les données saisies et les éléments de votre dossier. Je pré-validerai la licence si tout est ok et noterai le coût total de l'inscription (qui pourra être différent du tableau des tarifs de licence joint en fonction des remises accordées : plusieurs membres de la même famille inscrites ; en recherche d'emploi, PASS Sport, arbitre au club....

4- Vous recevez alors un mail contenant un lien sur lequel vous devrez cliquer pour pouvoir payer votre licence par carte bancaire.

5- Pour ceux qui règlent en plusieurs mensualités ou par coupons sports ou équivalents, vous devez suivre la même procédure de paiement par carte bancaire. Me faire parvenir par courrier vos chèques ou coupons en parallèle de la procédure. Une fois reçu, je paierais avec la carte bancaire du club.

6- Une fois que la licence aura été réglée, vous pourrez disposer **immédiatement** de celle-ci. Elle sera valable du jour de la saisie jusqu'au 31 décembre 2025

Les avantages de cette nouvelle procédure : pour le club, plus de dossiers papiers à recevoir et plus de chèques à gérer et pour les licenciés, plus de dossiers papiers à faire parvenir au club (demande de licence, chèque,...) et mise à disposition immédiate de la licence.

Hors procédure par carte bancaire : pour ceux qui n'auraient pas de carte bleue (paiement par chèque) et pour ceux qui prendront l'adhésion trail réservée au trailers. (voir sous le tableau des licences les conditions d'obtention)

Types de licences et Tarifs

- si vous êtes sans emploi, je déduirai 20% de la part club indiquée dans le tableau ci-dessus, quand j'aurai reçu (par mail) le justificatif (attestation de chômage) correspondant.

- **La licence dirigeant** est réservée aux membres du club ayant une responsabilité à l'intérieur du club et ne faisant pas de compétition et ne suivant pas les entraînements.
- **La licence arbitre (dirigeant)** est payée par le club et ne permet de faire que de l'arbitrage. Si prise d'une licence loisir ou senior et vétéran, je déduirai 50€ du coût de la licence

DEMANDE DE LICENCE 2025

- **Licence compétition** : elle permet la pratique sur tous les créneaux club. Pour toutes les compétitions FFTRI, uniquement paiement du coût de l'inscription.
- **Licence loisir** : elle permet la pratique sur tous les créneaux club. Pour toutes les compétitions FFTRI, paiement d'un PASS compétition pour les épreuves FFTRI.
- **Hors département** : licence réservée aux membres du club habitant loin de Dijon (minimum hors département) et ne pouvant suivre aucun entraînement (**fournir un justificatif de domiciliation pour que je puisse valider cette licence**)

Types de licences	Type de certificats médicaux	Coût Total des licences (FFTRI + ligue + part club)	Dont Part Club	Coût des licences pour bénévoles épreuves de Dijon Triathlon
Dirigeant	Aucun	50€	19€	40€
Arbitre	Aucun	00€	00€	00€
Compétition S&V	Compétition	200€	98€	170€
Loisir	Loisir ou compétition	155€	108€	132€
Jeune	Compétition et Loisir	160€	114€	136€
Handisport	Compétition	200€	98€	170€
	Loisir	155€	108€	136€
Hors département	Compétition	140€	42€	120€
Adhésion Trail	Compétition	50€		40€
Licence Action			NON	
Licence 4 – 6 ans			NON	

Adhésion Trail

Cette adhésion est prise **hors du champ FFTRI**. Vous ne serez donc pas licencié au club, mais adhérent au club. Les adhérents qui la prendront **ne pourront avoir accès qu'aux créneaux de course à pied et vélo**. Le créneau PPG sera possible si des places sont disponibles. Une assurance responsabilité civile est prise par le club pour couvrir d'éventuels accidents.

Le coût de l'adhésion est de 50€. Cette somme devra être versée à D. Milou par chèque accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du trail (ou du sport), y compris en compétition et d'un formulaire spécifique d'adhésion à remplir et à renvoyer à Dominique Milou 5 rue des champs moreaux – 21121 Daix ; chèque à l'ordre de Dijon Triathlon).

Réduction si plusieurs membres de la même famille

Pour toutes les licences, la réduction par famille est la suivante : si 3 membres de la même famille = -20€ si 4 membres = -30€ (**il faut habiter sous le même toit pour pouvoir bénéficier de la réduction**)

Engagement bénévole au sein des épreuves organisées par notre club

Tous les membres du club **s'engagent à être présent** à au moins une journée d'une des organisations du club. En cas de non-participation de nos licenciés et adhérents, ils ne recevront aucune aide de notre part du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 (Tenues ; stages ; épreuves , prêt véhicule club,) et ne bénéficieront pas d'une éventuelle remise sur les licences

o Les dates de nos 3 organisations :

- dimanche 15 décembre 2024: Bike and run près du terrain de foot d'Ahuy
- dimanche (date à confirmer : dimanche 27 avril 2025 : 9^{ème} Trail de la Chouette (+ préparation du site le samedi 26 avril 2025)
- samedi 24 mai et dimanche 25 mai 2025 : 39^{ème} triathlon de Dijon (+ préparation du site les jeudi 22 mai et vendredi 23 mai)

En cas de problème, contact : Dominique Milou 06.61.79.66.66